

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2023_183**

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation à l'occasion de la Cérémonie d'Inauguration de la Grenette,
Rue du Foron.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour raisons de sécurité, la Rue du Foron (à la hauteur de l'ancienne mairie et jusqu'à le Rue du 8 mai 1945) sera fermée à la circulation durant le déroulement de la cérémonie le **Samedi 30 Septembre 2023 de 8h00 à 15h00**. Une déviation sera mise en place par la Rue de la Crosaz, La rue de Miosinges, l'Avenue de la Colombière et la Rue du 8 Mai 1945.

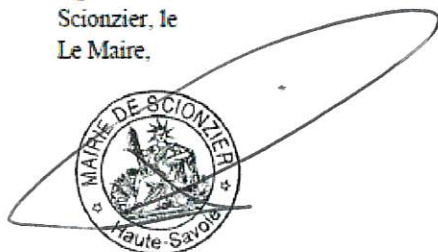
ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par la police municipale.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire.



A Scionzier, le 06/09/2023

Le Maire
Sandra PÉPIN

